

Hypothèque écologique



L'hypothèque écologique de la Banque Coop s'accompagne d'un rabais de taux conséquent dans les domaines suivants:

- **Minergie**
- **CECB (Certificat énergétique cantonal des bâtiments)**
- **Rénovations se traduisant par des économies d'énergie**
- **Energies renouvelables**

Assumer ses responsabilités vis-à-vis de la société et de l'environnement: voilà un élément indissociable de la politique d'entreprise de la Banque Coop. C'est dans cette optique que notre institut encourage les constructions respectueuses des principes d'un développement durable, les travaux de transformation et de rénovation se traduisant par des économies d'énergie, mais aussi l'installation d'équipements fonctionnant à base d'énergies renouvelables. Voici comment:

Minergie: les constructions ou transformations répondant à l'un des trois standards Minergie (Minergie-Standard, Minergie-P ou Minergie-ECO), peuvent bénéficier de l'hypothèque écologique. Le certificat Minergie ne doit pas dater de plus de 5 ans.

CECB: les bâtiments pour lesquels un **CECB** correspondant a été établi peuvent être financés par l'hypothèque écologique. Sont pris en compte les CECB de la classe A pour les bâtiments construits à partir de 2000 et des classes A et B pour les bâtiments construits avant 2000. Le CECB doit avoir été établi par un expert certifié et ne pas remonter à plus de 2 ans.

Travaux de rénovation se traduisant par des économies d'énergie: financement de travaux prédéfinis de rénovation se traduisant par des économies d'énergie. La remise des copies des factures y relatives sert de preuve.

Energies renouvelables: la mise en place d'une installation solaire pour la production d'eau chaude ou encore celle d'une installation photovoltaïque pour la production d'électricité peuvent être financées au moyen de l'hypothèque écologique. La remise des copies des factures y relatives sert de preuve.

L'hypothèque écologique peut être conclue sous forme d'hypothèque à taux fixe et/ou variable.

Convient

Aux personnes qui possèdent un bien immobilier performant sur le plan énergétique ou qui ont des projets de rénovation favorisant un développement durable.

Avantages

- Se loger en ayant le souci du développement durable permet de bénéficier d'un rabais de taux conséquent pouvant aller jusqu'à 5 ans

- Rabais accordé sur la 1^{ère} et la 2^e hypothèques (jusqu'à concurrence du montant maximum)
- Taux pouvant être fixé jusqu'à 12 mois avant la conclusion du prêt (dans le cas d'une hypothèque écologique à taux fixe)
- Dans le cas de la résidence principale, possibilité de réaliser des économies d'impôts grâce à l'amortissement indirect
- Solution idéale également en combinaison avec d'autres modèles d'hypothèques

Taux d'intérêt

Taux d'intérêt en vigueur sous:
www.banquecoop.ch/hypothecken-konditionen

Rabais de taux:

- 0,50% par an
- 0,10% supplémentaire en lien avec un patrimoine de CHF 100 000.- au moins auprès de la Banque Coop

Modalités

- Durée: 5 ans maximum
- Montant minimum: CHF 20 000.-
- Montant maximum:
maison individuelle/appartement/résidence secondaire: CHF 250 000.-
immeuble d'habitation/immeuble d'habitation et commercial/objet artisanal /école/bâtiment administratif: CHF 500 000.-
- L'hypothèque écologique ne peut pas être dénoncée pendant les 5 ans, sans quoi le rabais de taux accordé doit être remboursé
- La totalité de l'objet est financée par la Banque Coop

Types d'objet

Tous (à l'exception des objets industriels)

Amortissement

- Direct
- Indirect via un compte de prévoyance 3 (pour la résidence principale)

Assurance

Offre combinée:
hypothèque avec protection en cas de décès

Informations supplémentaires

www.banquecoop.ch

0800 88 99 66
info@bankcoop.ch
www.banquecoop.ch



fair banking
banque coop